



غرفة التجارة و الصناعة للوطن القبلي  
Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon  
Cap Bon Chamber of Commerce and Industry

**Consultation N° 01 /2024**  
**Désignation d'un Commissaire aux Comptes**  
**pour les Années 2023, 2024 et 2025**

Conformément aux dispositions du décret n° 87-529 du 1er avril 1987, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon (CCI Cap Bon) lance une consultation pour la désignation d'un commissaire aux comptes pour un mandat de trois années couvrant les exercices comptables 2023, 2024 et 2025.

Les experts comptables inscrits à l'ordre des experts comptables de Tunisie remplissant les conditions légales et intéressés peuvent retirer, gratuitement, le cahier des charges auprès de la Direction Générale au siège de la CCI Cap Bon, tous les jours sauf samedi et dimanche.

Les offres doivent être adressées au nom de Madame la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon, sous pli fermé et recommandé par voie postale ou par rapide poste avec accusé de réception ou remis directement au bureau d'ordre à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon  
10 Avenue Mongi Slim, BP 113, 8000 Nabeul.

**La date limite de remise des offres est fixée au 12/03/2024 à 16h00.**

L'enveloppe extérieure doit être anonyme et porte l'indication : « NE PAS OUVRIR CONSULTATION N° 01/2024 pour la désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2023, 2024 et 2025 ».

L'enveloppe intérieure doit contenir les documents administratifs et techniques ainsi que les pièces réglementaires de la soumission exigée par le cahier des charges et ses annexes.

Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon  
10, Avenue Mongi Slim, BP 113 – 8000 Nabeul, Tunisie  
Tel : 72 287 260 - Fax : 72 87 417 - [cci.capbon@planet.tn](mailto:cci.capbon@planet.tn) - [www.ccicapbon.org.tn](http://www.ccicapbon.org.tn)